

**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

**EUROCONTROL**

- Mesures de la Commission permanente -

**MESURE N° 07/132**

**portant nomination d'un membre suppléant du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL**

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne "EUROCONTROL", amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1b) et 7.3 ;

Vu l'appendice aux Statuts de l'Agence (Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), tel qu'il a été approuvé par la Commission permanente à sa session du 4 novembre 2004, et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2 ;

Vu la Mesure n° 05/111 du 1<sup>er</sup> août 2005 de la Commission permanente, portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension représentant, respectivement, les États membres, le personnel de l'Agence et le Directeur général ;

Sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

**Article 1**

Est désigné comme membre suppléant du Conseil de surveillance représentant les États membres :

- M. Jeremy KETLEY, suppléant de M. Nicholas PERRY ;

en remplacement de M. John Perry, pour la période restant à courir jusqu'au terme du mandat de ce dernier.

**Article 2**

La présente Mesure prend effet le 3 mai 2007.

Fait à Bruxelles, le 03.05.07

Pour la Présidente de la Commission,  
le président de la Commission faisant fonction



S. Sciacchitano